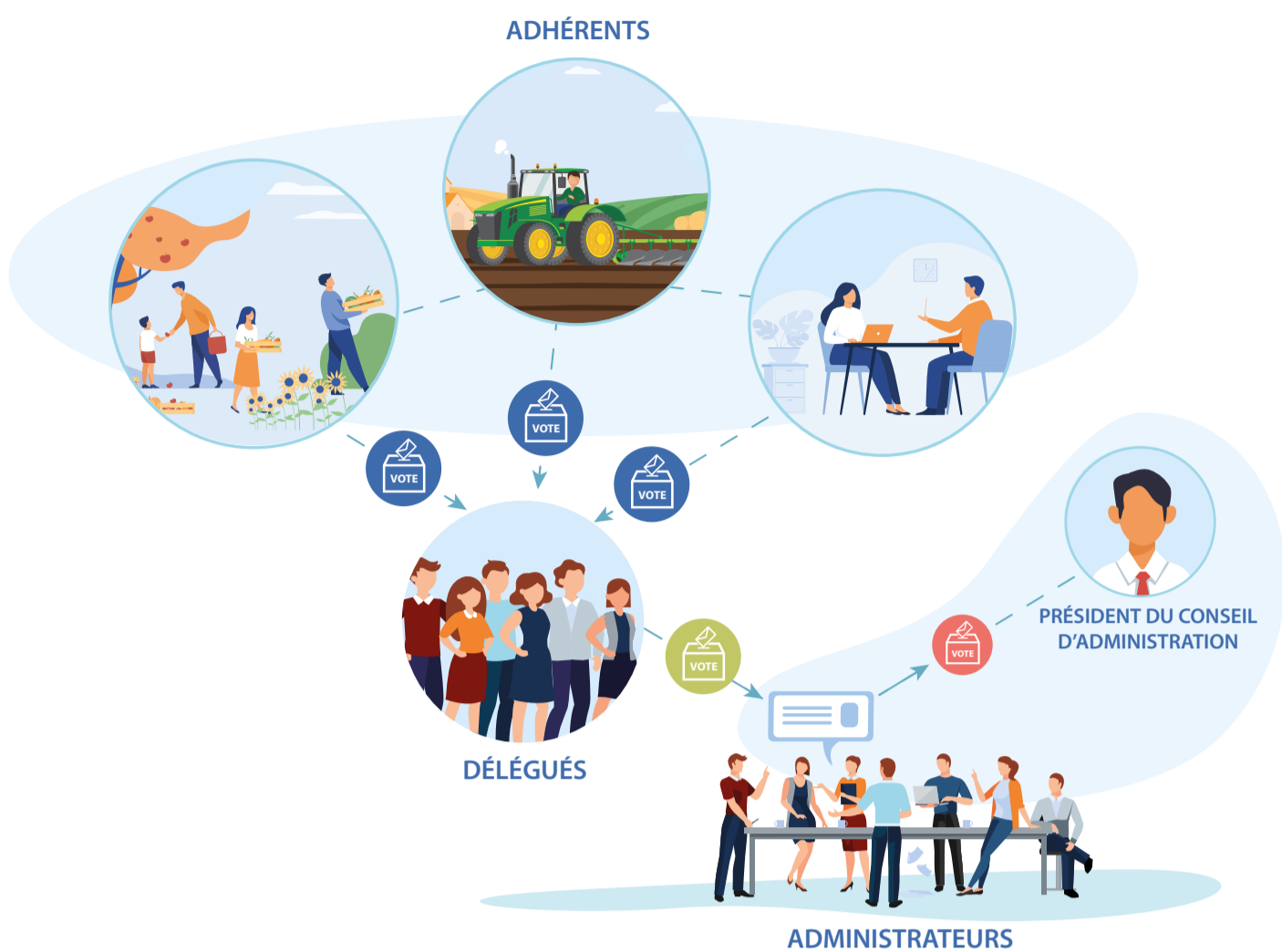




# ÊTRE ADMINISTRATEUR À LA MSA D'ALSACE, C'EST QUOI ?

## DEVENIR ADMINISTRATEUR ...



Être administrateur MSA, c'est appartenir à un réseau de :

- ❖ **1071 administrateurs au national,**
- ❖ **dont 29 en Alsace,**

qui oeuvrent pour l'intérêt collectif des adhérents et de la MSA.

## PRINCIPALES MISSIONS D'UN ADMINISTRATEUR ...

01

### Représenter et assurer la proximité avec les adhérents MSA

Être proche des assurés, c'est prendre en compte leurs besoins dans les politiques de la caisse et être réactif face à des situations délicates. Cela implique la constitution d'un réseau d'élus organisés (échelons locaux, comités départementaux) et une information régulière et ciblée à destination des assurés.

02

### Participer aux débats et à la prise de décision au sein du Conseil d'administration (CA)

Grâce à ses connaissances du milieu professionnel, de son territoire de vie, des besoins des assurés et des domaines d'action de la MSA, chaque administrateur, en s'appuyant sur les valeurs de la MSA : solidarité, responsabilité, démocratie, prend part à l'élaboration des politiques du Conseil d'Administration. L'administrateur exerce un réel pouvoir de décision et de contrôle. Il est également responsable de la bonne gestion de la caisse.



03

### Représenter et promouvoir la MSA d'Alsace

Promouvoir la MSA, c'est faire connaître la diversité des actions de la MSA et en particulier, les actions à caractère sanitaire et social auprès des adhérents et des populations locales, développer des partenariats avec une diversité d'acteurs : instances publiques, organisations professionnelles agricoles, structures de santé, associations... L'administrateur porte l'image de l'Institution.

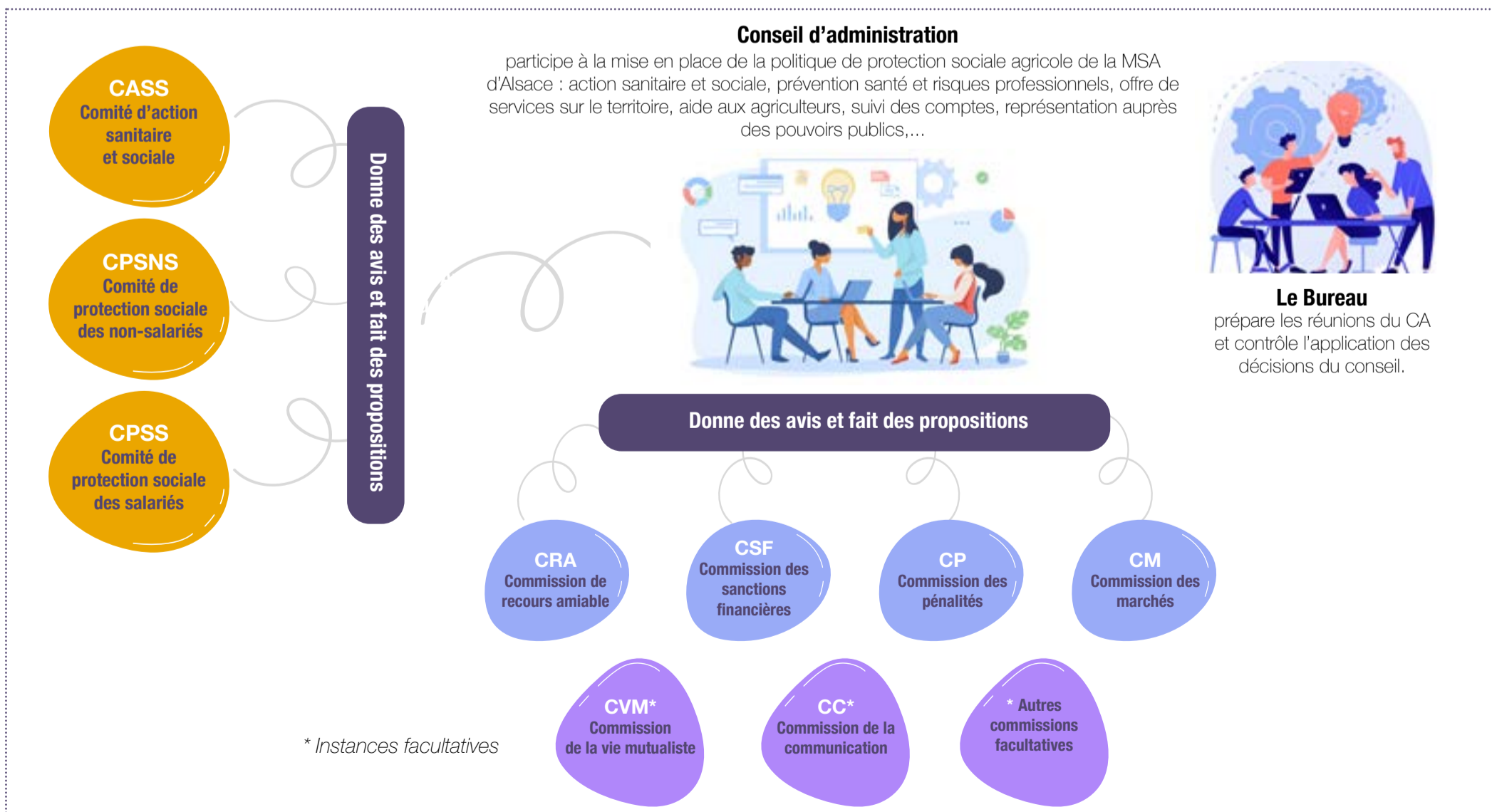
04

### Travailler en comités et en commissions

Chaque administrateur fait partie d'un ou plusieurs comités ou commissions. Les administrateurs préparent les positions du CA au sein des comités et commissions, qui traitent des questions de protection sociale et des politiques de la caisse dans leur domaine de compétence et examinent les demandes des adhérents.

## COMITÉS ET COMMISSIONS : LES INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux réalisés par les comités et commissions qui préparent les politiques sociales de la caisse et les réponses aux demandes individuelles ou collectives.



**Le Bureau**  
prépare les réunions du CA et contrôle l'application des décisions du conseil.

\* Instances facultatives